

Konkurse - Faillites - Fallimenti

BE

1.

Débitrice: **Canudas & Ghezzar, société au nom collectif**,
Chemin du Parc 10, 2502 Biel/Bienne
2.

Déclaration de faillite: 16.01.2013
3.

Suspension de faillite: 18.02.2013
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 10.03.2013
5.

Avance de frais: CHF 6'000.00

Indication:

La procédure de faillite est déclarée close sauf si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la couverture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisions.

Office des faillites du Seeland, Agence du Seeland

2501 Biel/Bienne

00870549